

Google reste attaché au principe de neutralité du Web

Google souhaiterait-il mettre un terme à la sacro-sainte neutralité du Web, principe selon lequel tous les acteurs du Web doivent en théorie bénéficier de capacité de réseau identique ? L'information, lancée par le *Wall Street Journal*, suscite une réelle inquiétude de part et d'autres. Le géant de Mountain View a depuis démenti l'information.

La firme de Mountain View propriétaire de services très gourmands en bande-passante, à l'image de **YouTube**, souhaitait, selon la rumeur, faire circuler ses données en priorité sur le réseau. Adoptée, une telle disposition ferait voler en éclat le principe de neutralité qui a prévalu jusque là.

Les Echos rappellent que cette tentation n'est pas une première. En 2007, **Neuf Cegetel** (désormais **SFR**) et Comcast, un câblo-opérateur américain avait délibérément choisi de brider l'accès à la Toile à certains services au motif que ceux-ci étaient soit trop gourmands (Dailymotion) ou illégaux (BitTorrent).

La requête de Google, en plus de rompre un équilibre historique, aurait posé des problèmes de concurrence. Le géant de Mountain View, bien plus riche que la majorité de ses concurrents pourrait s'acquitter d'un passe-droit, que d'autres, plus modestes ne pourraient pas s'offrir. *«On ne peut pas diffuser YouTube en haute définition à tout le monde en même temps. Il va donc falloir choisir des priorités»*, prophétise un responsable de France Télécom, interrogé par le quotidien économique.

Par ailleurs, la multiplication des services sur Internet (jeux, TV, téléphonie, e-mail) et l'arrivée à pas feutrés mais bien réels de la haute définition et du très haut débit, entraînent des investissements massifs de la part des fournisseurs d'accès et des opérateurs, notamment en France. Ces derniers ne s'expliquent pas qu'un Google, en sa qualité de premier moteur de recherche mondial, ne participe pas à l'effort financier pour le déploiement de réseaux à très haut débit.

Pour Paul Champsaur, président de l'Arcep, le gendarme des télécoms, *« l'imposition du principe de neutralité déséquilibre la relation entre fournisseurs de contenus et opérateurs de réseaux au détriments de ces derniers qui risquent de ne plus avoir les moyens de financer des investissements nécessités par l'évolution technologique»*. Traduction : pour l'Arcep, les fournisseurs de contenus doivent mettre au pot.

Google a depuis fait connaître et réaffirmé sa position dans son blog officiel. *« Google reste fortement attaché au principe de neutralité sur le Web. Nous continuerons à travailler avec les autorités dans les années à venir pour soutenir un Internet libre et ouvert»*. Débat clos ?